

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

**Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement numéro 539 amendant le règlement de zonage 264.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2026, le Conseil a adopté le premier projet de règlement de modification intitulé : Règlement numéro 539 amendant le règlement de zonage numéro 264.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juillet 2026 à 18 heures 30 au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de la modification réglementaire porte sur les éléments suivants :

- Modification des limites des secteurs de zone RC 2 et Pb 1
- Introduction d'un nouveau secteur de zone Pb 2
- Ajout de définitions

Le premier projet du règlement numéro 539 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 12 heures 30 à 16 heures et le jeudi de 8 heures 30 à 12 heures.

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, ce 2 juin 2026



Alexandra Gosselin  
Directrice générale et greffière-trésorière